Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_1-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-1
Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29 et L 1612-12,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 portant généralisation du compte financier unique,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la Commune de Pleuven,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Pleuven qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	2 916 349,81 €
Dépenses	2 122 556,06 €
Solde d'exécution de l'exercice 2024	100 000,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	***893 793,75 €***

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_1-DE

Section d'Investissement

Recettes	878 527,76 €
Dépenses	1 401 401,67 €
Solde d'exécution de l'exercice 2024	454 424,13 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	***-68 449,78 €***
RESULTAT GLOBAL	**825 343,97 €**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que Madame Corinne MARTIN a été désignée pour présider la séance lors du vote du CFU 2025,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote au CFU 2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ***Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Pleuven,***
- ***Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,***
- ***Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

